



Motifs de la décision

Arrêté du XX/12/2015 modifiant l'arrêté du 31 mai 2012 relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées et des garanties additionnelles en cas de mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 23/11/2015 au 14/12/2015 inclus sur le projet de texte susmentionné. Le public pouvait déposer ses observations sur le projet de texte disponible en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/csprt-du-15-decembre-2015-le-projet-d-arrete-a1181.html>

Une seule contribution a été déposée lors de la consultation menée.

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues.

Le texte soumis à consultation du public a été modifié suite à la demande de réécrire le texte sous une forme plus conforme à la Légistique en vigueur.

- Modifications demandées par le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) :
 - o Aucune modification n'a été demandée